



30^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 5 octobre 2025

« Patrimoine architectural - une fenêtre
sur le passé, une porte vers le futur »



Mairie
de Monaco

NOTRE PROGRAMME



LES SITES COMMUNAUX

- 1 MAIRIE DE MONACO**
Visites libres, exposition, concerts
- 2 L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS PLASTIQUES**
Exposition (entrée libre)
- 3 ACADÉMIE RAINIER III**
Visites libres, visites guidées (sur réservation), concerts
- 4 CENTRE BOTANIQUE**
Visites commentées (sur réservation)

LES CONCERTS «HORS LES MURS» PAR L'ACADÉMIE RAINIER III

- 5 CHAPELLE DE LA MISÉRICORDE**
- 6 PRINCESS GRACE IRISH LIBRARY**
- 7 ATRIUM**

Retrouver le programme complet
sur le site www.mairie.mc :



La Mairie de Monaco, au cœur du quotidien de la population

La Principauté de Monaco s'étend sur un territoire de 2 km² dont près de 40 hectares ont été gagnés sur la mer dans les années 70. Depuis quelques années, des travaux d'extension du territoire ont été entrepris et ont permis de gagner 6 hectares supplémentaires sur la mer.

Monaco, composé de huit quartiers, ne forme qu'une seule commune dont les limites se confondent avec celles de l'État. Le ressort géographique de la Mairie de Monaco s'étend donc à la totalité du territoire monégasque.

Monaco compte 38.423* résidents permanents dont 9.883* Monégasques. État cosmopolite où 145 nationalités sont représentées, l'ensemble de la population forme une communauté soudée, accueillante et multiculturelle.

L'Institution Communale est gérée par un Conseil Communal et fait partie des Assemblées et Corps constitués qui contribuent à l'action du Gouvernement.

L'Histoire de la Commune

L'Histoire nous montre que la Commune est la plus ancienne expression de l'attachement des Monégasques à leur Souverain. Celle-ci remonte au XIII^{ème} siècle. Cette assemblée va continuellement évoluer tant au niveau de sa forme que de sa structure et ce n'est qu'à partir de la Constitution de 1911 qu'elle est réformée.

La Principauté de Monaco est alors divisée en trois communes distinctes avec chacune un Maire nommé par le Souverain et un Conseil élu de neuf membres. À cette époque, la Mairie constitue le cœur de la vie politique monégasque.

Cette organisation perdurera jusqu'à la suspension de la Constitution en 1917. Sur l'instance de la population, la Commune unique est restaurée à la fin de la Première Guerre Mondiale.

Le Conseil Communal passe alors de 9 à 15 membres, élus pour trois ans au suffrage universel direct. Le premier Maire élu au suffrage universel direct est Suffren Reymond en 1918. La Loi promulguée en 1920 en régit l'organisation et le fonctionnement.

La Constitution de 1911 et la Loi de 1920 ont donné l'impulsion nécessaire à la modernisation de l'Institution, elle s'est poursuivie avec la Constitution de 1962 et la refonte de la Loi sur l'Organisation Communale en 1974, modifiée en 2006.

Le fonctionnement de la Mairie de Monaco

Le fonctionnement, les attributions et les statuts de la Mairie de Monaco sont définis par la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale modifiée par la Loi n° 1.316 du 29 juin 2006. Cette modification affirme le principe de libre administration de la Commune.

Le Gouvernement Princier exerce un simple contrôle de légalité sur les délibérations du Conseil Communal. La Mairie reste libre de choisir les moyens d'atteindre ses objectifs.

Le Conseil Communal

Le Conseil Communal, présidé par le Maire, est composé de 15 membres de nationalité monégasque. Élu par les Monégasques, pour une durée de 4 ans au suffrage universel direct et au scrutin de liste plurinominal, à deux tours, il délibère sur les affaires de la Commune.

LE CONSEIL COMMUNAL 2023 – 2027



**Georges
MARSAN**
Maire de Monaco depuis 2003

- Espace Léo Ferré
- Unité de l'Action Sociale – Service des Seniors et de l'Action Sociale
- Associations – Service Municipal des Sports et des Associations



**Camille
SVARA**
1^{re} Adjointe,
en charge du Social

- Délégation : Unité des Seniors – Service des Seniors et de l'Action Sociale
- Délégation : Médiathèque Communale



**Marjorie
CROVETTO**
2^e Adjointe, en charge du Cadre de Vie, de l'Environnement et du Développement Durable

- Délégation : Service du Domaine Communal, Commerce, Halles et Marchés
- Délégation : Service Communication



**Chloé
BOSCAGLI**
3^e Adjointe, en charge de la Jeunesse et de la Parité et Égalité Femmes/Hommes

- Délégation : Service Petite Enfance et Familles



**Jacques
PASTOR**
4^e Adjoint

- Délégation : Établissements Sportifs Service Municipal des Sports et des Associations



**François
LALLEMAND**
5^e Adjoint, en charge de la Revalorisation du Patrimoine Immobilier

- Délégation : Services Techniques Communaux



**Axelle
AMALBERTI VERDINO**
6^e Adjointe en charge des Animations et Loisirs

- Délégation : Service Animation de la Ville



**Jean-Marc
DEORITI-CASTELLINI**
7^e Adjoint

- Délégation : Pavillon Bosio – Arts & Scénographie – École Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco



**Karyn
ARDISSON SALOPEK**
8^e Adjointe, en charge de la Culture

- Délégation : Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco



**André J.
CAMPANA**
9^e Adjoint, en charge des Espaces Verts Communaux

- Délégation : Jardin Exotique



**Charles
MARICIC**
10^e Adjoint, en charge de la Transition Numérique

- Délégation : Service Informatique



**Georges
GAMBARINI**
Conseiller Communal

- Délégation : Service de l’Affichage et de la Publicité



**Nada
LORENZI**
Conseillère Communale

- Délégation : Service d'État Civil – Nationalité
- Délégation : Service du Contrôle Municipal des Dépenses



**Nathalie
VACCAREZZA**
Conseillère Communale

- Délégation : Service de Gestion des Personnels
- Délégation : Espace Lamartine – Service des Seniors et de l'Action Sociale



**Jean-Luc
PUYO**
Conseiller Communal

- Délégation : Police Municipale

Le budget de la Commune

Le budget de la Commune s'élève à plus de 90 millions d'euros.

Ne percevant aucun impôt, le budget est alimenté par une dotation forfaitaire indexée chaque année sur l'évolution des dépenses de l'État, et par une dotation d'équipement et d'investissement pour le compte de l'État, inscrite depuis 2007 dans la Loi de budget primitif de l'État. Si nécessaire, la Mairie peut faire appel au fonds financier communal.

La politique de la Ville

La politique de la Ville menée par le Maire et les membres du Conseil Communal, a pour objectif d'être au plus proche de la population.

Dans cet esprit, les décisions communales qui en découlent ont pour but de faciliter le quotidien des Monégasques et des résidents, d'améliorer leur cadre et leur qualité de vie par la mise en œuvre rapide d'actions concrètes.

Afin d'optimiser et rationaliser les actions mises en œuvre et servir l'intérêt général, la politique de la Ville est structurée et répartie en neuf grandes thématiques :

- Social
- Cadre de vie, Environnement et Développement Durable
- Jeunesse
- Parité et Égalité Femmes/Hommes
- Transition Numérique
- Revalorisation du Patrimoine Immobilier
- Culture
- Animations et Loisirs
- Espaces Verts Communaux

La Mairie s'implique et entretient également des relations au niveau international. Depuis 1958, elle est jumelée avec la ville d'Ostende en Belgique, depuis 2009 avec Lucciana en Corse et la commune italienne de Dolceacqua depuis 2023.

L'Institution Communale dispose également de deux sièges au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe : l'un à la Chambre des pouvoirs locaux et l'autre à la Chambre des régions.

L'Histoire du bâtiment

Le bâtiment occupé actuellement par la Mairie apparaît sur les cartes dès le début du XVI^{ème} siècle : c'est alors une maison à usage d'habitation, avec un grand jardin. Ses derniers occupants privés sont les membres de la famille de Millo (le Général de Millo joue un rôle important dans la tourmente révolutionnaire en France ; il constitue le relais entre le pouvoir français et le Prince).

En 1881, ces bâtiments privés sont transformés par Mgr Charles Theuret, Évêque de Monaco, en un collège d'enseignement dénommé « Collège Saint-Charles ». Il fonctionne jusqu'en 1896 et compte parmi ses élèves l'écrivain Guillaume Apollinaire.

À partir de 1901, l'immeuble abrite au rez-de-chaussée la Mairie de Monaco et le Tribunal Civil. Jusqu'en 1905, l'étage sert de caserne. En 1911, le Tribunal Civil cède la place au Conseil National (actuelle salle du Conseil Communal) qui libère ces locaux en janvier 1956.



La Salle des Mariages

La Salle des Mariages est la seule pièce à avoir conservé son décor original dans les tons brun, rouge et or datant de la création de la Mairie (1902).

Cet ensemble, typique de l'architecture du début du siècle, avec les influences Classique et Renaissance, comporte un magnifique plafond à caissons, des boiseries armoriées à l'or fin et une remarquable cheminée néo-Renaissance, qui encadre un portrait du Prince Albert I^{er}, copie d'un original du peintre Léon Bonnat (1900) conservé au Palais.

Les armoiries à l'or fin de la Maison Grimaldi sont situées sur le côté gauche de la Salle. Elles portent l'inscription « Deo Juvante » (« avec l'aide de Dieu »), devise de la Famille Princièr.

Les vitraux portent la mention Maison Vantillard, 6 Passage Stanislas, Paris. Ils rehaussent agréablement cet ensemble qui a conservé son mobilier original. D'autres tableaux, représentant les Princes Souverains qui se sont succédé, ont été ajoutés au décor initial.

NB : Le portrait d'Albert I^{er} (1848-1922) en uniforme porte la date : 1900.

Le portrait de Louis II (1870-1949) est signé de G. Picciole.

L' aquarelle représentant le Prince Rainier III (1923-2005) est anonyme.

La Salle des Mariages accueille depuis quelques mois le portrait de la Princesse Grace par Paul Werner Sochtig qui appartenait à la collection privée du Prince Rainier III et celui de S.A.S. la Princesse Charlène par Stéfanie Van Zyl. Ces deux œuvres sont prêtées par S.A.S. le Prince Souverain qui les a dévoilées le 2 juin 2025.

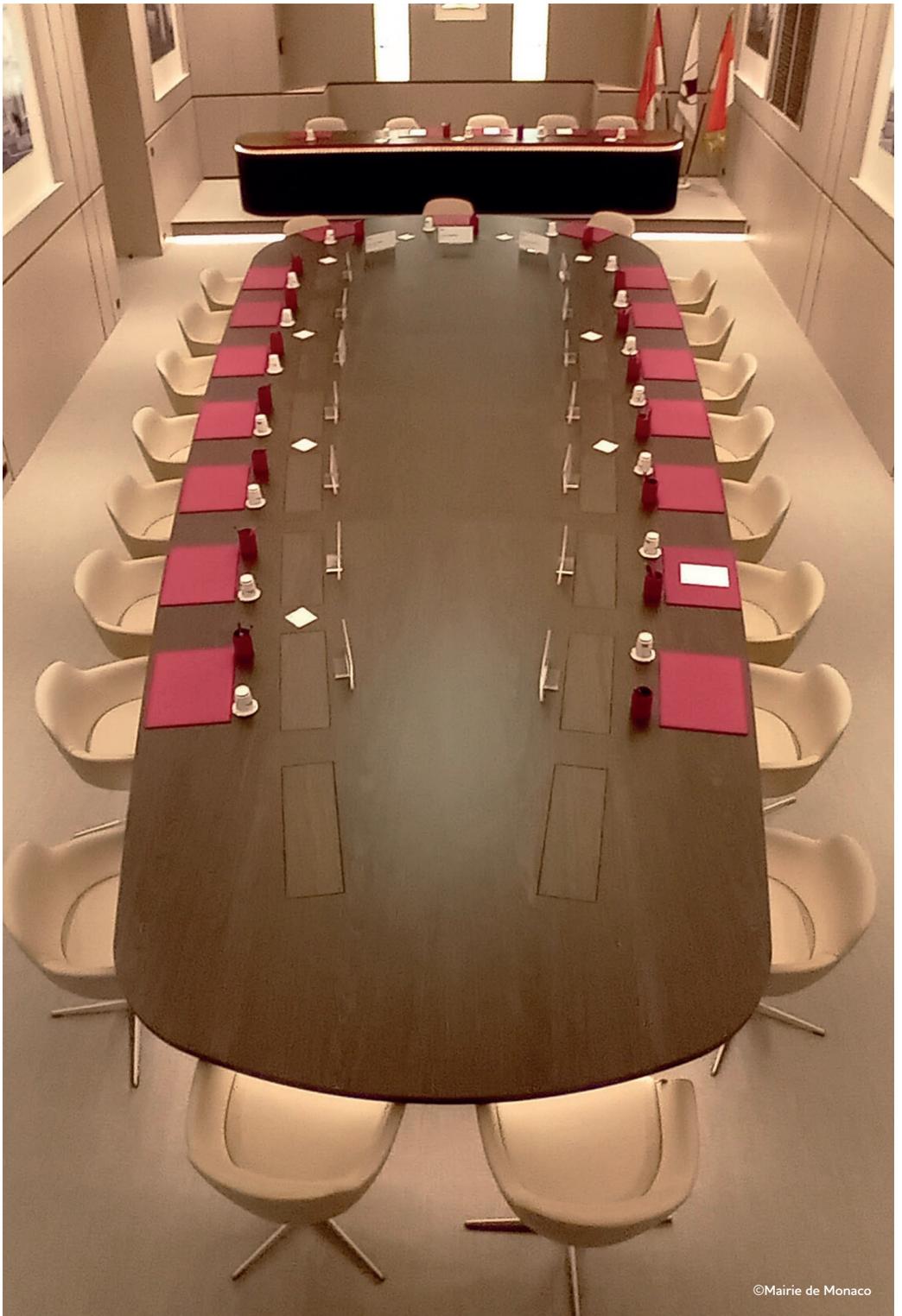


La Salle du Conseil

La Salle du Conseil est le lieu où se rassemble le Conseil Communal afin d'étudier les dossiers courants de la Commune.

Cette salle à été rénovée en mai 2024. Le projet visait à améliorer l'environnement de travail et d'accueil tout en préservant l'âme de ce lieu.

La salle est désormais dominée par une grande table en forme de goutte d'eau, réalisée en chêne fumé véritable et équipée d'une corniche lumineuse. Les murs sont ornés de grands cadres présentant des photos en noir et blanc des différents sites communaux et des évènements majeurs organisés par la Mairie.



Sites communaux ouverts à l'occasion des 30^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine :

Mairie de Monaco

Place de la Mairie
98000 Monaco

Horaires : de 10h00 à 17h00

Académie Rainier III

1, boulevard Albert 1^{er}
98000 Monaco

Horaires : de 9h00 à 12h00

École Supérieure d'Arts Plastiques - Pavillon Bosio

1, avenue des Pins
98000 Monaco

Horaires : de 10h00 à 17h00

Centre Botanique

87, boulevard du Jardin Exotique
98000 Monaco

Horaires : de 8h30 à 15h30

Suivez l'actualité de la Mairie de Monaco sur www.mairie.mc

